

crois qu'il a sa réponse prête. Je ne suis pas parvenu à intervenir au cours de la période des questions.

**Des voix:** Entendu.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Sauf erreur, l'accord est unanime. On pourrait peut-être autoriser le député à poser cette seule question à laquelle une réponse aurait été préparée.

**Des voix:** D'accord.

**M. Lundrigan:** Monsieur l'Orateur, peut-être le secrétaire d'État aimerait-il que je répète ma question. Elle a trait à la suppression graduelle de stations de Radio-Canada sur la côte est.

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Oui, monsieur l'Orateur. Je me suis renseigné et on m'a répondu d'emblée que telle n'était pas du tout l'intention.

• (3.10 p.m.)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LA LOI SUR LES PÊCHES MARITIMES

#### BILL ABROGATIF

L'ordre du jour appelle:

L'étape du rapport du bill C-133, abrogeant la loi sur les pêches maritimes, dont le comité permanent des pêches et des forêts a fait rapport sans proposition d'amendement.—*Le ministre des Pêches et Forêts.*

**M. l'Orateur:** Le député de Gander-Twillington (M. Lundrigan) demande la parole pour un rappel au Règlement.

**M. Lundrigan:** Monsieur l'Orateur, le ministre des Pêches (M. Davis) et le leader du gouvernement à la Chambre consentiraient-ils à ce que l'ordre n° 56 soit mis en délibération? C'est un des bills sur la pêche que la Chambre doit étudier, je crois. Je puis assurer au leader du gouvernement à la Chambre que nous tenons beaucoup à ce que cette mesure législative soit étudiée par la Chambre aujourd'hui.

**L'hon. M. Macdonald:** Je crois que nous devrions nous en tenir aux travaux annoncés, monsieur l'Orateur.

La Chambre passe à l'étude du bill C-133 visant à abroger la loi sur les pêches maritimes, dont le comité permanent des pêches et des forêts a fait rapport sans proposition d'amendement.

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts)** propose que le bill C-133, visant à abroger la loi sur les pêches maritimes, dont le comité permanent des pêches et des forêts a fait rapport sans proposition d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

**L'hon. M. Davis** propose que le bill soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

**M. l'Orateur:** Le député de South Shore veut-il invoquer le Règlement?

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Non, monsieur l'Orateur. Je me lève pour parler de cette mesure à moins que le ministre ne veuille d'abord faire une déclaration.

**L'hon. M. Davis:** Non, monsieur l'Orateur. Nous avons fait le tour de la question au comité. Si d'autres députés ont quelque chose à dire à ce sujet, je préférerais les entendre en premier.

**M. Crouse:** Monsieur l'Orateur, j'avais espéré que le ministre des Pêches (M. Davis) aurait fourni de plus amples explications au sujet du bill C-133, abrogeant la loi sur les pêches maritimes. Puisqu'il a refusé de le faire et que cette mesure touche environ 10,754 pêcheurs de la côte orientale, j'ai quelques commentaires à faire à l'étape de la troisième lecture.

Toute décision du gouvernement actuel, étant donné ses politiques de dépenses extravagantes, appelle des objections. L'objet véritable de ce bill, malgré le libellé de la note explicative qui semble inoffensif, est, je crois, de faire servir aux fins particulières du gouvernement des fonds fiduciaires qui étaient destinés à l'usage et au profit des pêcheurs pratiquant la pêche hauturière dans les provinces Maritimes et au Québec.

La genèse de la chose, avant la création du fonds, remonte au moins à la guerre de 1812. Des pêcheurs américains empiétaient sur les pêcheries hauturières des provinces Maritimes, Terre-Neuve et Québec. Ils faisaient des incursions dans les eaux de ces provinces, et prétendaient au droit de débarquer pour sécher et fumer leur prise et de pénétrer dans les ports à la recherche d'appâts et de fournitures. Pour défendre leurs ressources marines, les Québécois et les Terre-Neuviens de l'époque répandirent du sang. Ces assauts font partie du passé haut en couleur des provinces canadiennes de l'Atlantique. Tant de sang répandu amena les antagonistes à résoudre la question par la diplomatie, et c'est ce que je recommande au gouvernement pour essayer de résoudre certains des graves problèmes internationaux que nous affrontons actuellement.